

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°78-2023-406

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Sous-Préfecture de Rambouillet / Cabinet du Sous-Préfet de Rambouillet

78-2023-12-18-00015 - Arrêté signé MJSEA janvier 2024 (2 pages)

Page 3

Sous-Préfecture de Rambouillet

78-2023-12-18-00015

Arrêté signé MJSEA janvier 2024

Sous-préfecture de Rambouillet



Arrêté portant attribution de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif. Echelon Bronze – contingent préfectoral promotion du 1er janvier 2024

Le Préfet des Yvelines Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif,

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif,

Vu l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983,

Vu l'avis du Comité départemental de la Médaille de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif réuni le 11 septembre 2023 à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024,

Vu l'arrêté n°78-2023-06-28-00008 portant délégation à Mme Florence GHILBERT, Sous-préfète de Rambouillet,

Arrêté

Article 1er : La Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif échelon Bronze pour le contingent préfectoral est décernée à :

Monsieur BEN GUERIRE Lahcene demeurant à Rosny sur Seine,
Madame BIEUVILLE Maryvonne (née VANDERBRUGGEN) demeurant à Mantes la Jolie,
Monsieur BOBARD Thierry demeurant à Fontenay-Mauvoisin,
Monsieur BOURLON Michel demeurant à Mantes la Jolie,
Monsieur BOURNI Ali demeurant à Les Mureaux,
Monsieur BULOIS Christian demeurant à Oysonville,
Monsieur CHEVRIER Daniel demeurant à Le Chesnay-Rocquencourt,
Madame CHIQUIER Véronique (née LECHAT) demeurant à Jouy en Josas,

SOUS-PREFECTURE DE RAMBOUILLET 82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

Monsieur COCHIN Grégory demeurant à Croissy sur Seine,
Monsieur CURALLUCCI PERETTI Léo demeurant à Viroflay,
Monsieur DELAGE Jean-Louis demeurant à L'Hay les Roses,
Monsieur DESMARIS Bernard demeurant à Saclay,
Monsieur DUFEU Hervé demeurant à Houilles,
Monsieur DUPAYA Pierre demeurant à Elancourt,
Monsieur FRANCOU Vincent demeurant à Fontenay le Fleury,
Monsieur GLORIAN Serge demeurant à Les Essarts le Roi,
Monsieur IMBER Jean-Michel demeurant à Plaisir,
Monsieur LASSELIN Mathieu demeurant à Vélizy-Villacoublay,
Monsieur LAURENT Alain demeurant à Elancourt,
Monsieur LE BOURDOULOUS Franck demeurant à Le Mesnil Saint Denis,
Madame LE GUILLOUX Véronique (née LACHIVER) demeurant à Maurepas,
Madame LECHEVALLIER Céline (née MONTIER) demeurant à Les Essarts le Roi,
Madame LIÉGEON Férouz (née SALEM) demeurant à Meudon la Forêt,
Monsieur LONGRAIS Thierry demeurant à Vélizy-Villacoublay,
Monsieur MARSY Didier demeurant à Butry sur Oise,
Monsieur MOREAU Gérald demeurant à Saint Cyr l'Ecole,
Monsieur OPIALA Julyann demeurant à Maurecourt,
Monsieur RIOLLIER Jacky demeurant à Carrière sur Seine,
Monsieur SIVAGNONG Joël demeurant à Saint Germain en Laye,
Monsieur TESSIER Jonathan demeurant à Noisy le Roi,
Madame TROISGROS Florence demeurant à Magnanville,
Madame VATIN Sylvie demeurant à Galluis.

Article 2: Madame la Sous-préfète de Rambouillet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Fait à Rambouillet, le 18 DEC. 2023

Le Préfet et par délégation La Sous-préfète de Rambouillet

Florence GHILBERT

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de ville dans le délai de deux mois à compter de sa notification.